

**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 4 juillet 2023 à 20h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard
Siège #3 - Sylvain Plante
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Est absent:

Siège #2 - Alexandre Talbot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Il y aura comme l'an passé les Jeudis en Chanson ce 27 juillet à l'extérieur sur le perron de l'église.

2023-07-064

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sylvain Plante et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 6 juin 2023
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 20 juin 2023
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - Table de concertation pour les personnes âgées - Contribution
- 5 - FINANCES
 - 5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 juin 2023
- 6 - LÉGISLATION
 - 6.1 - Rapport annuel d'activité 2022 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.
 - 6.2 - Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de fourniture de services.
 - 6.3 - Renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrés - Croix Rouge
- 7 - VOIRIE
- 8 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska
 - 8.2 - Rapport des comités municipaux
- 9 - VARIA

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-07-065

3.1 - Séance ordinaire du 6 juin 2023

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2023 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2023-07-066

3.2 - Séance extraordinaire du 20 juin 2023

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Charles Martin et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 20 juin 2023 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

2023-07-067

4.1 - Table de concertation pour les personnes âgées - Contribution

Il est proposé par Charles Martin

Appuyé par Sarah Pelletier

Que la municipalité participe à une contribution au montant de 50\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5 - FINANCES

2023-07-068

5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 juin 2023

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 4 juillet 2023;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifiée par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 5 du mois de juillet 2023

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

6 - LÉGISLATION

2023-07-069

6.1 - Rapport annuel d'activité 2022 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

Communication est donnée d'un rapport du service sécurité incendie de Victoriaville, relatif au rapport annuel d'activités 2022 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Charles Martin, et résolu à l'unanimité que la municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine approuve le rapport annuel d'activités 2022 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

2023-07-070

6.2 - Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de fourniture de services.

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Séraphine;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nathalie Leblanc, appuyé par Justin Allard, il est résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine désigne:

- Vincent Roy
- Philippe Habel
- Amélia Lacroix
- Valérie Gagné
- Annie Ruelland
- Daniel Moreau
- Jules-Antoine Bélanger
- Pénélope Houle

À titre de personne désignée au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaire responsable pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique;

QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine s'engage à souscrire et maintenir en vigueur

une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par la FQM Assurance.

2023-07-071

6.3 - Renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrés - Croix Rouge

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Sarah Pelletier et unanimement résolu

Que la Municipalité de Sainte-Séraphine renouvelle l'entente avec la Croix Rouge, le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente de services aux sinistrés.

7 - VOIRIE

8 - RAPPORT DES COMITÉS

8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe qu'il a présidé la dernière séance de la MRC d'Arthabaska.

8.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:

Rien à signaler

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs: Il y aura le tournoi de balle annuel le 29-30 juillet

Comité secteur des Cyprès:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho:

Rien à signaler

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 08 et terminée à 20 h 15.

2023-07-072

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 15, il est proposé par Charles Martin, appuyé par Sylvain Plante et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière

281

281